



Etablissement d'Enseignement Supérieur d'Intérêt Général (EESPIG)  
Habilité à délivrer le diplôme d'Ingénieur (CTI)  
Membre du Groupe ECAM  
Membre de la Conférence des Grandes Écoles (CGE)  
Membre de la Fédération des Etablissements Supérieurs d'Intérêt Collectif (FESIC)  
Membre de la « CY Alliance »

## **ECAM-EPMI Plan stratégique 2026 Cahier des Charges pour la consultation**

### Contacts

**Jean-Michel BRUCKER**

Directeur scientifique

☎ +33 (1) 30 75 69 21

✉ [jm.brucker@ecam-epmi.com](mailto:jm.brucker@ecam-epmi.com)

**ECAM-EPMI**  
13 boulevard de l'Hautil - 95092 CERGY-PONTOISE cedex  
[www.ecam-epmi.fr](http://www.ecam-epmi.fr)

## SOMMAIRE

### 1 Présentation ECAM-EPMI

- 1-1 Identité
- 1-2 Mission
- 1-3 Organisation
- 1-4 Gouvernance
- 1-5 Ressources humaines et matérielles
- 1-6 Offres de formation initiale
- 1-7 Offres de formation continue
- 1-8 Activités de recherche
- 1-9 Valeurs de l'École
- 1-10 Engagement dans l'Excellence -EFQM

### 2 Contexte et Besoins

- 2-1 Rappel du Plan stratégique 2015-2020
- 2-2 Structure générale du nouveau Plan stratégique

### 3 Description de la mission

- 3-1 Vue d'ensemble
- 3-2 Description détaillée des livrables
- 3-3 Description des tâches et phasage de la mission

### 4 Règlement particulier de la consultation

- 4-1 Conditions de la consultation
- 4-2 Présentation des candidatures et des offres
- 4-3 Jugement des offres
- 4-4 Condition d'envoi et de remise des offres
- 4-5 Renseignements complémentaires

## 1 Présentation ECAM-EPMI

### 1-1 Identité

Anciennement connue sous l'appellation EPMI jusqu'au 1er septembre 2014, ECAM-EPMI est une école d'ingénieurs généraliste privée labellisée Etablissement d'Enseignement Supérieur d'Intérêt Général (EESPIG) depuis septembre 2015.

ECAM-EPMI est membre du Groupe ECAM depuis 2006 constitué aujourd'hui de 4 écoles : ECAM-Lyon, ECAM-Rennes, ECAM-Strasbourg-Europe et ECAM-EPMI. L'école est membre de la Fédération des Etablissements Supérieurs d'Intérêt Collectif (FESIC) depuis 2007 et de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) depuis 2009. ECAM-EPMI exerce son activité à Cergy-Pontoise (Val d'Oise) sur le Campus de l'Institut Polytechnique Saint-Louis (IPSL), ainsi que sur une antenne à Grasse. L'IPSL est structurée en association de gestion et de mutualisation de moyens composée de trois établissements d'enseignement supérieur (ECAM-EPMI, EPSS, ILEPS).

ECAM-EPMI a été créée en 1992 à l'initiative de 4 groupes industriels (EDF, Schneider, Philips et PSA) et de l'Institut Catholique de Paris (ICP). Les entreprises fondatrices avaient alors la volonté de promouvoir une formation d'ingénieur de terrain dans les domaines des courants forts et de la production industrielle. A cette époque, l'ICP regroupait une partie de ses formations professionnelles à Cergy-Pontoise pour structurer l'Institut Polytechnique Saint-Louis (IPSL). L'école s'insère dans le cadre du dispositif de formation professionnelle de l'ICP auquel collaborent également le Groupe ESSEC, l'ISEP, l'EPP et l'ISIT. Ces deux éléments (projet conduit par des entreprises de renom et insertion dans un ensemble polytechnicien) ont été déterminants pour permettre à ECAM-EPMI de réussir pleinement sa mission.

ECAM-EPMI est gérée par l'Association EPMI dont le domicile se confond avec le lieu d'activité principale de l'école (13 boulevard de l'Hautil à Cergy Pontoise). L'EPMI est une association à but non lucratif dont les statuts sont conformes aux lois et règlements de la République Française en vigueur.

ECAM-EPMI est membre fondateur de la « CY Alliance ».

L'école est fortement ancrée dans les valeurs lassalliennes partagées par son réseau d'appartenance : respect des individualités, empathie, ambition et exigence, proximité avec les élèves.

L'Ecole délivre trois formations conduisant chacune à un diplôme d'Ingénieur habilité par la CTI :

- Sous statut étudiant : «Ingénieur Diplômé d'ECAM-EPMI ». Il s'agit de la formation historique de l'école qui se décline en 6 options de dernière année : Energétique et Ville du Futur, Ingénierie des Systèmes Electriques, Mécatronique et Productique Industrielle, Logistique et Achats Industriels, Gouvernance des Réseaux, Management des Systèmes d'Information et Ingénierie Financière.
- Sous Statut d'apprenti : «Ingénieur Diplômé d'ECAM-EPMI, spécialité Génie Energétique et Climatique».
- Un cursus dual sous étudiant pour la 1ère année du cycle ingénieurs et sous statut apprenti pour les 2ème et 3ème années du cycle ingénieur, diplômant 24 ingénieurs par an

Une quatrième formation est en cours d'accréditation par la CTI : une Ecole de Management centrée sur l'Energétique et la Transition Energétique dont la formation sera axée tant dans les domaines techniques que dans les domaines du management et de la commercialisation. Cette formation se déroulera sur le site de Cachan.

L'Ecole accueille 850 élèves en formation d'ingénieur pour l'année 2019-2020.

## 1-2 Mission de l'École

ECAM-EPMI est un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'État et habilité à délivrer le diplôme d'ingénieur et le Grade de Master sous les deux statuts d'étudiant et d'apprenti, au titre de la formation initiale et par le biais de la VAE.

ECAM-EPMI est investi de trois missions principales :

- 1) Former des ingénieurs généralistes en Génie électrique et Génie industriel. C'est sa raison d'être, sa finalité principale. S'y ajoute aujourd'hui sa déclinaison en formation d'ingénieurs en Génie climatique, Énergétique et Développement durable, par apprentissage, ainsi que par la voie duale étudiante et apprentissage.
- 2) Développer des offres de formation continue.
- 3) Réaliser des programmes de recherche et de transfert de technologie.

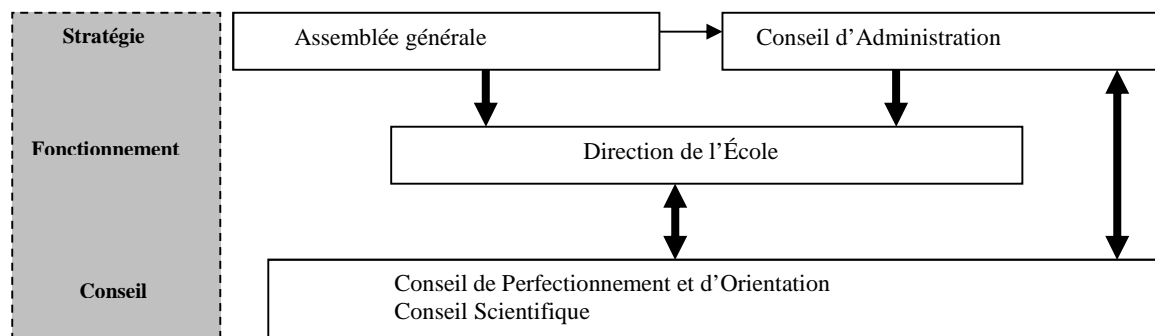
## 1-3. Organisation

ECAM-EPMI est portée juridiquement par une association Loi de 1901, déclarée le 21 Juillet 1992 à la sous-préfecture de Pontoise : l'« Association EPMI ».

La responsabilité de l'École est assurée par le Directeur de l'École, nommé par le Président du Conseil d'Administration, après avis favorable de ce dernier. Le règlement intérieur précise les missions et délégations du Directeur.

Les conditions d'emploi du personnel de l'École sont précisées par des règlements particuliers, conformes à la convention collective de la FESIC.

Sur le plan structurel, l'Association EPMI est dotée d'une Assemblée générale, d'un Conseil d'Administration, et l'établissement ECAM-EPMI est doté d'un Conseil de Perfectionnement et d'Orientation, d'un Conseil Scientifique et d'une Direction générale.



## 1-4. Gouvernance

L'École dispose d'une autonomie pleine et entière en ce qui concerne :

- La définition de sa stratégie et sa mise en application ;
- Sa communication ;
- Ses choix pédagogiques ;
- Ses budgets propres ;
- Le choix de ses personnels administratifs et enseignants ;
- L'attribution des services d'enseignement.

Le Conseil d'Administration qui se réunit 4 fois par an et l'Assemblée Générale qui a lieu une fois par an, sont les organes de décision de l'Ecole.

Le **Directeur Général** de l'Etablissement est chargé de mettre en œuvre les orientations du Conseil d'Administration. Il est responsable devant le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le HCERES et la CTI de la mise en place des pédagogies aboutissant à la délivrance du diplôme d'ECAM-EPMI, devant le Président du Conseil d'Administration de la mise en œuvre des politiques définies par le Conseil d'Administration. Pour ce faire, il bénéficie d'une large délégation :

- Il propose au Conseil d'Administration les orientations de l'Ecole et de chacun de ses programmes de formation et de recherche.
- Il prépare et propose les budgets adaptés aux objectifs et, dans le strict cadre des budgets votés, engage les dépenses correspondantes et les personnels nécessaires.
- Il décide le recrutement, la prise de fonction, le licenciement, la cessation de fonction, et les promotions ou sanctions s'appliquant au personnel, conformément aux statuts de l'Ecole et dans le cadre des budgets et des lois en vigueur.
- Après s'être assuré des avis requis, et dans le respect des décisions de l'AG, le directeur arrête les modalités pédagogiques de l'ensemble des formations dans l'établissement et signe tous les accords pédagogiques utiles avec des institutions françaises ou étrangères d'enseignement supérieur. Il a, à ce titre, la responsabilité des programmes de formation et des orientations pédagogiques de l'Ecole.
- Il anime le corps professoral.
- Il dispose de la responsabilité académique vis-à-vis des pouvoirs publics.
- Il participe aux instances pédagogiques et de gouvernance de « CY University Paris Seine », de l'ICP, de l'IPSL, de la FESIC, du Groupe ECAM.
- Il dirige la communication et les relations partenariales de l'Ecole, il a la responsabilité éditoriale des publications de l'établissement.
- Il est responsable de la gestion des ressources humaines et financières d'ECAM-EPMI, de l'entretien de ses équipements, et d'une façon générale de la tenue et du bon fonctionnement de l'Etablissement.
- Il assure des enseignements et des charges de recherche en relation avec ses qualifications académiques, ceci lui permettant de connaître les étudiants et d'assurer les fonctions d'animation de l'équipe professorale avec compétence.

Le Directeur Général est assisté par trois directeurs opérationnels membres du Comité de Direction :

- **Le Directeur des Etudes**, chargé de la coordination pédagogique, de la gestion des flux, ainsi que du suivi des stages industriels et des relations avec les établissements d'enseignement supérieur. Il est secondé par les responsables de cycles et les responsables d'options.
- **Le Directeur de la Recherche**, chargé de l'animation de la vie scientifique, de la gestion des ressources affectées aux chercheurs. Il encourage et structure la production scientifique. Il est secondé par deux responsables (Recherche-Formation Doctorale, et Innovation-Entrepreneuriat)
- **La Directrice de Développement**, en charge de la valorisation de l'Ecole et de sa politique de site. Elle est secondée par cinq responsables de pôles (Communication, Relations Internationales, Valorisation de la R&D et formation continue, Sites et plates-formes)

Chacun des Directeurs a la responsabilité plusieurs services. Le fonctionnement de l'Ecole s'appuie ainsi sur une répartition claire des fonctions attribuées à chacun

Le Directeur Général s'appuie sur les instances et commissions ci-après, en sus du Comité de Direction :

- **Le Comité de Coordination** : sous l'autorité du Directeur Général, le Comité de Coordination est une structure opérationnelle chargée de la mise en œuvre et du suivi des

décisions relatives au développement de l'Ecole. Il comprend les membres du Comité de Direction et les responsables des services administratifs. Il se réunit une fois par mois.

- **Le Conseil d'Établissement** : il est composé des membres du Comité de Direction auxquels se joignent deux représentants du Personnel et deux représentants des élèves. Le conseil se réunit une à deux fois par an pour examiner l'ensemble des projets pédagogiques, analyser, s'il y a lieu, les dysfonctionnements et donner un avis au Directeur Général de l'Ecole sur la formation, les orientations et la vie de l'Ecole.
- **Le Conseil des Professeurs** : placé sous la responsabilité du Directeur des Etudes, le Conseil des Professeurs comprend l'ensemble des professeurs permanents de l'Ecole. Il se réunit une fois par mois en séance plénière. Son champ d'action est intimement lié à la formation : évolution des programmes, planification des enseignements, des examens et congés scolaires et préparation des conseils de classes.
- **Le Conseil de Laboratoire** : placé sous la responsabilité du Directeur Scientifique, le Conseil de Laboratoire comprend l'ensemble des chercheurs permanents de l'Ecole. Il se réunit une fois par mois en séance plénière. Son champ d'action est lié à la recherche et à la production scientifique de l'Ecole.
- **Le Conseil de Discipline** : il décide des sanctions à appliquer en cas de fraudes aux examens ou de manquement aux règles de conduite pouvant perturber la vie de l'Ecole. Il comprend le Directeur Général de l'Ecole, le Directeur des Etudes, un enseignant permanent, les représentants élus des élèves, et la partie plaignante. Le conseil peut décider d'infliger un avertissement, un travail d'intérêt général, une exclusion provisoire ou encore une exclusion définitive.
- **Le Conseil Scientifique** : il décide de la politique de recherche de l'établissement, propose et discute des orientations de recherche et des partenariats avec d'autres laboratoires nationaux et internationaux. Il suit l'évolution des publications scientifiques de l'Ecole. Il décide de la présence de l'Ecole dans des événements et conférences nationales et internationales à caractère scientifique.
- **La Commission des Thèses** : émanation du Conseil Scientifique, elle a pour mission de coordonner la politique des thèses de l'Ecole, de coordonner les cotutelles avec d'autres établissements français et étrangers et d'accepter ou de refuser les projets de thèses en fonction de la stratégie et des orientations scientifiques de l'Ecole. Elle est présidée par un enseignant-chercheur de l'Ecole.

### 1-5. Ressources humaines et matérielles

#### **Équipe professorale**

L'école compte aujourd'hui sur un corps professoral de 29 enseignants-chercheurs ou enseignants, 5 titulaires d'une HDR, auxquels s'ajoutent 14 membres du personnel administratif. L'Ecole compte également sur 66 enseignants vacataires et une cinquantaine de bénévoles assurant l'encadrement des élèves en stage dans les entreprises.

Les enseignants ou enseignants /chercheurs tous titulaires d'un Doctorat ou d'un Diplôme d'ingénieur, à l'exception des professeurs de sciences humaines. Les missions des enseignants/chercheurs sont au nombre de trois: missions pédagogiques, activités de Recherche et/ou de Conseil, et responsabilités administratives légères. Les orientations de chacune de ces missions sont définies en collaboration avec les Directeurs en début d'année. Les missions des enseignants sont au nombre de deux : missions pédagogiques et responsabilités administratives légères.

#### **Équipe administrative, hors direction**

L'équipe administrative constituée de 14 personnes, hors Personnel de direction, anime les différents services de l'Ecole : Etudes, Admissions & Concours, Stages, Apprentissage, Comptabilité & RH, Communication, Accueil & Services Généraux, Relations Internationales.

#### **Moyens matériels et locaux**

**En ce qui concerne les équipements techniques et les moyens informatiques**, 9 salles sont mises à la disposition des élèves d'ECAM-EPMI pour les enseignements et projets d'informatique en cycle préparatoire. L'équipement est renouvelé tous les 3 à 4 ans selon un plan d'investissement annuel. Le service informatique de l'IPSL assure l'installation, la maintenance, la bonne utilisation et la sécurité des systèmes.

ECAM-EPMI dispose, **sur le site de Cergy, de 11 laboratoires et plateformes** de haut niveau dédiés à l'enseignement et/ou à la recherche :

- Laboratoire de Productique (Petri-lab)
- Laboratoire d'Automatique
- Laboratoire de Génie Climatique et Energétique
- Laboratoire d'Electrotechnique
- Laboratoire d'Electronique analogique et numérique
- Laboratoire de Technologies de l'Information
- Laboratoire de Management de Systèmes d'Information
- Laboratoire d'Informatique
- Centre de Calcul.
- Plateforme TREVISE
- Plateforme TESLA

**En ce qui concerne le patrimoine immobilier et les locaux**, ECAM-EPMI est installée depuis 2005 dans des locaux aménagés par le Département du Val d'Oise, boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise, sur une surface d'environ 6 000 m<sup>2</sup>. Cependant, le développement qu'elle entend accélérer dans les années qui viennent, conduisent l'Ecole à envisager de nouveaux déploiements multi-sites tel que précisés dans son plan stratégique 2016/2021.

Les trois écoles membres de l'Institut Polytechnique Saint-Louis (ISPL) disposent de près de 29.000 m<sup>2</sup> de locaux affectés à l'enseignement et à la recherche. Les locaux sont gérés par l'IPSL qui en assure l'accueil, le gardiennage et le bon état et entretien. C'est également l'IPSL qui gère les plans d'investissement annuels, travaux de rénovations nécessaires à l'entretien de ses 2 sites construits en 1991. Les locaux sont classés ERP de 1<sup>ère</sup> catégorie et placés sous le contrôle de la commission de sécurité départementale qui les inspecte tous les deux ans.

La vérification annuelle des installations et équipements techniques sont effectués par un organisme agréé (VERITAS). Les locaux sont accessibles aux handicapés et sont inspectés par le Médecin du Travail. Ils comprennent entre autres :

- Des salles de cours: un auditorium de 500 places, 15 amphithéâtres d'une capacité d'accueil allant de 96 à 192 places ainsi que 60 salles de TD mis à la disposition des écoles de l'IPSL. L'ensemble est équipé d'outils modernes permettant des interactions entre étudiants et enseignants.
- Un centre de documentation qui compte plus de 35000 ouvrages et emploie 3 salariés.
- Un centre informatique.

A ces installations s'ajoutent **deux plateformes implantées dans la ville de Mureaux** :

- « TRANSENE », un Creative-lab de plus de 450 m<sup>2</sup>. Il permet aux étudiants de s'acculturer à des nouvelles technologies et leurs usages dans le but de les former à l'innovation dans des domaines à forte valeur ajoutée (impression 3D, drones, réalité virtuelle, bâtiment intelligents, matériaux, etc.).
- « Seinerger-Lab », elle comporte un appartement intelligent et des moyens d'expérimentation sur l'efficacité énergétique, le mix énergétique, le stockage et la gestion de l'énergie

### **1-6. Offres de formation initiale**

ECAM-EPMI propose une formation d'ingénieur généraliste de type Arts et Métiers au travers de trois cursus :

- Cursus sous statut étudiant, diplômant plus de 160 ingénieurs par an,
- Cursus sous statut apprenti, diplômant 40 ingénieurs par an.
- Un cursus dual sous étudiant pour la 1<sup>ère</sup> année du cycle ingénieurs et sous statut apprenti pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années du cycle ingénieur, diplômant 24 ingénieurs par an

**La formation d'ingénieurs généraliste sous statut étudiant** est structurée en un cursus préparatoire de deux ans et un cycle ingénieur en trois ans. La formation est parachevée par 6 options de dernière année articulées autour de 3 pôles :

- **Pôle Energie :**
  - Énergétique et Ville du Futur,
  - Ingénierie des Systèmes Electriques.
- **Pôle Industrie :**
  - Mécatronique et Productique Industrielle,
  - Logistique et Achats Industriels.
- **Pôle IT & Service :**
  - Gouvernance des Réseaux,
  - Management des systèmes d'Information et Ingénierie Financière.

**La formation d'ingénieurs spécialisée par la voie de l'apprentissage** est structurée en un cursus de trois post classes préparatoires scientifique ou technologique et est tournée vers les sciences, technologies et métiers du Génie Energétique et Climatique. Elle est réalisée en partenariat avec le soutien de nombreux grands groupes industriels français (VINCI, SUEZ, BOUYGUES, EDF, etc.).

**Pour la formation d'ingénieurs généralistes duale** ECAM-EPMI a été retenu, par la CTI, pour une 1<sup>ère</sup> expérimentation avec 5 autres établissements d'enseignement supérieur. Cette formation s'adresse à des CPGE ayant effectués une année classique sous statut étudiant et qui souhaitent terminer leurs études par la voie de l'apprentissage. Cette formation sera spécialisée dans le domaine « Convergence Energie & Data ». Le nombre de place sera limité à 24.

### **1-7. Offres de formation continue**

Une offre de formation continue couvrant un large spectre (génie électrique, énergétique, développement durable, logistique, vidéosurveillance numérique,...) est proposé à l'attention des salariés des entreprises et administrations en adéquation avec les compétences et ressources de l'Ecole. Cette offre fait l'objet de nouveaux développements pour proposer des formations tournées vers les technologies, le management de l'innovation, la ville du futur,... Un chargé de mission a été recruté en février 2018 pour concevoir et développer l'offre dans cette direction.

### **1-8. Activités de recherche**

ECAM-EPMI a vocation à développer des activités de recherche académique et de recherche appliquée, en prise directe avec le monde de l'entreprise, avec comme objectif de :

- Répondre aux besoins des entreprises et participer à leur développement ;
- Développer l'expertise de ses enseignants en les confrontant aux réalités et besoins de l'industrie ;
- Favoriser la production scientifique dans le cadre de programmes de recherche de haut niveau et encourager la valorisation et le transfert de technologies ;
- Préparer ses élèves-ingénieurs à la recherche dans le cadre de projets innovants réalisés pendant le tronc commun du cycle ingénieur, et à l'innovation technologique dans le cadre de leurs projets de fin d'études ;
- Développer le rayonnement international de l'Ecole.

Les activités de recherche de l'Ecole sont parfaitement en phase avec son projet stratégique et ses orientations sur le génie électrique, la transition énergétique la ville du futur et l'industrie 4.0 de demain.



Trois axes de recherche que porte le Laboratoire de Recherche en Eco-Innovation Industrielle et Energétique (LR2E) sont mis en œuvre :

- **Energétique et Ville du Futur** : Véhicule Electrique, véhicule Hybride, route électrique, Energies renouvelables, Mix énergétique, Efficacité énergétique, Fiabilité des Systèmes d'Energie Renouvelable,
- **Productique et Logistique Verte** : Lean et Cloud Manufacturing, Systèmes automatisés, systèmes industriels, logistique industrielle, Cyber Sécurité en Logistique, Transport Urbain, Mobilité douce, Productique,
- **Mécatronique & Systèmes embarqués** : Systèmes mécatroniques, Systèmes d'Energie embarquée, Radars & caméras embarqués, analyse vibratoire transport, éoliennes, machines tournantes, diagnostic de défauts par analyse vibratoire,

L'équipe de recherche est constituée des enseignants-chercheurs permanents auxquels viennent s'ajouter 23 thésards. Les activités de recherche se déploient, en interne au sein du laboratoire LR2E constitué de:

- UN **centre de calcul** doté de 20 postes de travail et de logiciels scientifiques de modélisation multi-physique et de simulation numérique ;
- La **plateforme TREVISE**. Plateforme expérimentale dédiée à l'analyse vibratoire et la pré-qualification mécanique et thermique de matériels embarqués. Le projet, inauguré le 10 février 2015, est soutenu financièrement par le Conseil Départemental du Val d'Oise, le Conseil Régional Ile-de-France, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et le FEDER.
- La **plateforme TRANSENE**. Il s'agit d'un Fab-Lab 4.0 ou Créatif-Lab ayant une quadruple vocation : lieu de sensibilisation et de formation, lieu de créativité ouvert à un large public, lieu d'innovation technologique et tremplin pour l'entrepreneuriat. Cette plateforme, inaugurée le 5 avril 2018, a été conçue dans le cadre du projet ACTES (Actions Collaboratives en Territoires pour une Education par la Science, pour la Technique et l'Industrie). Le projet est soutenu par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) et le FEDER dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir. TRANSENE offre trois espaces complémentaires accessibles en présentiel et à distance :
  - Un espace numérique comprenant une info-thèque, outil de découverte et de sensibilisation, et un centre de calcul numérique pour favoriser les tests, les expérimentations et les recherches ;
  - Un Fab-Lab classique
  - Un espace de création de MOOCS
  - Une zone dédié aux experts et chercheurs rassemblant un démonstrateur bâtiment intelligent, des drones porteurs et des drones équipés pour le cadastre énergétique et une imprimante 3D « Béton »
- La **plateforme TESLA**, inaugurée en janvier 2016, en vue du développement de solutions techniques concernant la mobilité de demain (« route électrique », véhicule électrique, éco-mobilité, sécurité active). Des coopérations sont en cours de discussion avec les sociétés Renault et PSA
- La **plateforme PetriLab** : Une chaîne de production expérimentale permettant de simuler l'optimisation multicritères, la reconfiguration et la reprogrammation en s'appuyant sur l'IoT et le big-data (industrie 4.0). Cette plateforme est également un support d'études sur la Cyber-Sécurité industrielle.

### 1-9. Valeurs de l'École

La mise en œuvre des trois missions d'ECAM-EPMI repose sur cinq valeurs :

- L'excellence académique pour notre mission de formation « arts et métiers » d'ingénieurs de terrains et d'intégration par :
  - Qualité du corps professoral et des enseignements,
  - Qualité des infrastructures,

- dans l'esprit Lassalien, la structure de l'Ecole qui est à taille humaine, favorisant le suivi personnalisé des élèves et la rigueur opérationnelle.
- L'ancrage industriel par :
  - ECAM-EPMI « Ecole créée par et pour les entreprises »,
  - Formation en adéquation avec le marché,
  - Forte immersion professionnelle (stages, projets),
  - Forte employabilité,
- L'ouverture à l'international par :
  - Réseau international (ERASMUS, FIUC, IALU),
  - Mobilité (1 stage obligatoire, échanges académiques),
  - Recrutement international,
- Les valeurs humaines par :
  - Pédagogie ancrée dans un référentiel moral et éthique,
  - Respect des différences,
- La volonté de performance par :
  - Forte implication dans le développement territorial ( CY Université PARIS SEINE, Incubateur TSI, Entrepreneuriat),
  - Stratégie de croissance dynamique et maîtrisée,
  - Engagement dans l'amélioration continue de ses performances.

#### **1-10. Engagement dans l'Excellence – Modèle EFQM**

Pour assurer le management de ses activités (formation initiale, formation continue et recherche), ainsi que l'amélioration continue de sa performance, ECAM-EPMI utilise des processus de gestion et des indicateurs de pilotage qui s'inspirent conjointement du modèle européen de Management par la Qualité (European Foundation for Quality Management -EFQM) et du référentiel d'autoévaluation de la CTI.

La démarche Qualité d'ECAM-EPMI répond à deux objectifs : l'amélioration continue de ses performances et la qualité des services délivrés tant auprès des étudiants que de ses partenaires (concept de « *School as a Service* ») à travers un engagement vers l'excellence opérationnelle et durable. L'approche EFQM s'articule autour de trois composants intégrés : les concepts qui décrivent les fondations permettant d'atteindre une excellence durable, le modèle d'excellence EFQM qui permet aux managers de maîtriser les relations entre l'organisation et ses résultats et la logique RADAR qui permet d'évaluer de manière structurée les performances de l'organisation.

#### **ECAM-EPMI s'est vue attribuée la certification EFQM :**

- le C2E « Engagement vers l'excellence » en 2014, et
- le R4E « Reconnaissance pour l'excellence » en 2016.

#### **ECAM-EPMI a été ainsi le 1<sup>er</sup> établissement d'enseignement français à recevoir ces diplômes**

Le champ d'application de la démarche Qualité englobe les trois missions fondatrices de l'Ecole (formation initiale, formation continue et recherche). En ce qui concerne le cas particulier de la formation initiale :

- L'Ecole s'assure de la pertinence de son offre d'enseignement et de son adéquation au regard des exigences du monde économique.
- Les programmes sont audités annuellement par le CPO et font le cas échéant l'objet d'évolution de contenus ou de création de nouveaux cours.

## **Le 05 février 2020 : CDC Consultation Agences Plan Stratégique 2026**

La démarche Qualité de ECAM-EPMI repose sur une organisation couvrant la stratégie, la politique et les processus nécessaires au management interne de la qualité. L'École est responsable de la mise en œuvre et de l'évolution de sa politique Qualité. Elle en assure le suivi. En cas de dysfonctionnements, elle entreprend les actions correctives nécessaires et en assure la traçabilité.

## 2. Contexte et Besoin

### 2-1. Rappel du Plan Stratégique 2016-2021 et du schéma stratégique 2030 :

ECAM-EPMI affirme son ambition de devenir « l'école d'ingénieurs de terrain, de référence dans le domaine des utilisations de l'énergie électrique, école "éco-engagée", au service des entreprises et reconnue pour l'excellence de ses résultats », avec un objectif ultime : « développer l'excellence pour 2500 étudiants en 2030 ». Elle entend se positionner pour les années à venir comme un « hub » ou « plate-forme de services » pour les étudiants et les entreprises (SaaS – School as a Service).

La stratégie « *Go Agile !* », pour les années 2016-2021 se décline en 3 orientations :

1. Renforcer les savoir-faire de l'Ecole en s'appuyant sur son identité et son expérience : développer ainsi la valeur de la « *marque ECAM-EPMI* » et de ses diplômés ;
2. Valoriser le capital et l'expérience ECAM-EPMI en « *mode start-up* » ;
3. Déployer l'offre ECAM-EPMI à l'échelle internationale.

Ces orientations se structurent en 4 programmes et 12 actions-clefs. Les 4 programmes mettent l'accent sur :

#### **1. La créativité et l'innovation en matière d'entrepreneuriat et de développement de projets par :**

- Le soutien à l'entrepreneuriat des étudiants ;
- Le développement d'une politique de plates-formes CreativeLab reposant sur les plates-formes de R&D de l'Ecole ouvertes aux étudiants, aux enseignants, aux enseignants-chercheurs et aux entreprises : TRANSENE sur l'impression 3D, les drones, les matériaux biosourcés au service de la ville du futur, installée aux Mureaux (Yvelines), TREVISE sur la mécanique vibratoire, PetriLAB sur la productique et l'industrie 4.0 et TESLA sur les mobilités électriques ;
- La participation active à des pôles de compétitivité et des clusters dans les domaines de l'énergie et des mobilités ;
- La recherche à travers les trois axes de recherche de l'Ecole : Energétique et Ville du Futur, Mécatronique et Systèmes Embarqués, Productique et Logistique Verte. L'Ecole est impliquée dans les travaux de plusieurs laboratoires de recherche, en particulier le laboratoire Quartz (EA-7393) dont ECAM-EPMI est membre fondateur associé.

#### **2. Le développement de l'Ecole à l'international en poursuivant les développements engagés :**

- Dans plusieurs réseaux majeurs destinés à la promotion de l'international, générateurs de développement et de nouveaux projets (ERASMUS +, Campus France, groupe ECAM, FIUC, ...) ;
- Avec un certain nombre d'universités en Asie centrale et du Sud-Est, aux USA, au Canada, en Europe du Nord et de l'Est, en Afrique centrale et au Maghreb. L'objectif est pour les prochaines années d'accélérer les partenariats en Amérique du Sud, en Asie et en Afrique;

#### **3. Le déploiement de l'offre d'expertise de l'Ecole auprès des industriels (gestion énergétique, logistique verte, productique, cyber-sécurité,...) et des collectivités territoriales en participant à des projets à forte valeur ajoutée et en s'inscrivant dans des expérimentations sur la gestion de l'énergie et la ville du futur;**

#### **4. L'adaptation permanente de l'offre de formation initiale, en apprentissage (pédagogie impliquante par projets, nouvelles thématiques souhaitées par les industriels) et de formation continue, en fonction des besoins des entreprises. L'Ecole entend développer fortement la formation continue. Cet axe fort de la stratégie de l'Ecole passe par le renforcement des partenariats déjà importants avec les industriels déjà présents dans l'Ecole : au sein des instances de l'Ecole, participation à la définition des orientations de formation,**

participation aux soutenances des étudiants et aux jurys de projets, participation aux cours, implication dans la Fondation EPMI, participation aux plates-formes de R&D, implication dans des projets collaboratifs auxquels l'Ecole participe également. Parmi ces entreprises figurent EDF, PSA, Renault, SPIE, Vinci Energies, Véolia, Engie, Safran Group, Bouygues, ON-X, Axiens,...

Les 12 actions-clefs suivantes sont développées à l'appui des 3 orientations et des 4 programmes cités :

1. Le rapprochement avec d'autres écoles
2. L'implantation physique de l'Ecole et de ses activités connexes
3. La transformation vers une « école start-up »
4. La priorité à la pédagogie « impliquante », agile et ouverte
5. Le développement d'une offre d'expertise en ingénierie valorisant la recherche
6. Le développement d'une offre de formation continue
7. La refonte et l'intensification de la communication interne et externe
8. L'internationalisation ciblée
9. La consolidation des ressources humaines structurantes
10. Le développement de l'ancrage et de la visibilité territoriale
11. Le développement des relations avec le monde économique et industriel
12. Le développement de la veille (concurrentielle, stratégique, technologique).

L'ensemble de ces actions étant réalisées, et ce plan arrivant à terme, il a été décidé d'élaborer un nouveau plan stratégique pour les années 2021 à 2026.

En parallèle à ce plan stratégique une étude spécifique sur la thématique « Ingénieur 2030 » a été réalisée en deux étapes. En l'occurrence :

- Une 1<sup>ère</sup> étape a consisté en un questionnaire construit en 3 parties (1 l'ingénieur d'aujourd'hui et la spécificité du modèle français ; 2 les évolutions qui vont transformer le métier d'ingénieurs ; 3 l'implication de ce futur sur le positionnement de l'Ecole)
- Une seconde étape a consisté en un séminaire, d'une demi-journée, dont les participants ont été les membres du CA et les principaux responsables d'ECAM-EPMI. Les objectifs ont été les suivants:
  - partager une vision du métier d'ingénieur à l'horizon 2030 tant dans le contexte français que dans le cadre de la mondialisation ;
  - évaluer les conséquences de cette vision sur la formation initiale au sein d'ECAM-EPMI et d'actualiser en conséquence le plan stratégique et surtout le schéma stratégique à long terme ceci afin de rester dans les meilleurs « Ecoles d'ingénieurs généraliste de terrain ».

Au cours du séminaire certains constats sociétaux ont été mis en exergue :

- La e-transformation
- La mondialisation et la pression concurrentielle de plus en plus forte
- La transformation énergétique
- L'évolution des modes et des « lieux » de travail

Ceux-ci vont transformer le métier de l'ingénieur. Si le socle du « savoir-faire » est acquis au cours de sa formation au sein de notre établissement, son socle de « savoir-être » devra être amélioré dans le futur. Le futur ingénieur devra être :

- Entrepreneur donc allier innovation et management responsable
- Agile, « vendre et savoir se vendre », connecté et adaptable
- Multiculturel et multidisciplinaire afin de travailler au sein d'équipe internationale sur des grands projets complexes

Ces transformations obligatoires vont influencer l'offre de formation de notre établissement. ECAM-EPMI devra être :

- Une école connectée ouverte voire déployée dans le monde entier
- Une école confirmant ses spécificités en « savoir-faire » mais qui devra renforcer son « savoir-être » (apprentissage des « soft skills »)
- Une école creuset d'innovation se comportant en « Start Up » conformément au plan stratégique

En conclusion de ce séminaire trois questions stratégiques ont été mis en exergue :

- « La stratégie de croissance : quel(s) regroupement(s) ?, quelle structure dans le futur ?, quels partenariats avec quelles écoles ? quelles alliances ? » Les réponses doivent émaner de l'Association EPMI, elles sont donc de la responsabilité du Conseil d'Administration.
- L'évolution de l'enseignement : la place des enseignements de « savoir-être » par rapport au « savoir-faire » ? la place d'enseignement de la créativité, de l'innovation ? et quel type d'enseignement (artistique, design,...) ? ouverture de l'école vers d'autres profils que ceux actuellement recrutés (littéraire, artistique, ...) Les réponses doivent émaner des directions opérationnelles donc du corps professoral d'ECAM-EPMI, elles sont donc de la responsabilité du CODIR de l'Etablissement.
- « l'évolution des méthodes pédagogiques : quelles techniques de formation ? quelles méthodes pédagogiques demain ? comment apprendre à apprendre ? comment donner envie d'apprendre tout au long de sa carrière ? quel moyen pour évaluer l'étudiant demain par rapport aux objectifs ? Les réponses doivent émaner des directions opérationnelles donc du corps professoral d'ECAM-EPMI, elles sont donc de la responsabilité du CODIR de l'Etablissement.

Le plan stratégique à venir devra s'appuyer sur le plan stratégique et le schéma stratégique actuels ainsi que sur les recommandations formulées à la suite de l'étude « Ingénieur 2030 »

L'objet du présent document est de définir le cahier des charges de ce nouveau plan stratégique.

## **2-2. « nouveau plan stratégique 2021-2026 »**

Comme indiqué au § « 1-3. Organisation », l'Etablissement est géré par une association loi 1901, dénommée « Association EPMI » qui a en charge la gouvernance de l'École. Elle est dotée d'un Conseil d'Administration (CA) et d'une Assemblée Générale (AG). Le CA et l'AG sont composés de 12 membres principalement des industriels (groupe EDF, PSA, Groupe SAFRAN, VINCI Énergies, THALES, SPIE, ...). Le CA est l'instance où sont préparées et validées, sur proposition du Directeur général d'ECAM-EPMI, les orientations stratégiques de l'École dans tous les domaines pédagogiques, scientifiques et budgétaires.

Dans le cadre de son développement, l'Association EPMI souhaite se doter d'un outil stratégique à moyen terme :

- Cet outil concerne ECAM-EPMI et se matérialise au travers d'un Plan Stratégique (PS) à 5ans (2021-2026)

Ce nouveau « **plan stratégique** » de l'École, en cohérence avec le « schéma directeur stratégique 2016-2030 », le « plan stratégique 2016-2021 » et la synthèse de l'étude « Ingénieur 2030 » est du ressort et de la compétence du **Comité Stratégique** composé :

- Du président de l'Association EPMI,
- Des membres du CODIR d'ECAM-EPMI,
- De trois membres, au moins, du CA.

A l'issue de la prestation de service, objet du présent cahier des charges, les instances dirigeantes de l'Association EPMI et d'ECAM-EPMI disposeront de l'outil : **Plan Stratégique pour ECAM-EPMI.**

### 3. Description de la mission

#### 3-1. Vue d'ensemble :

##### 3-1.1. Liste des livrables

L'Agence retenue fournira et présentera le livrable suivant :

- Plan stratégique pour « ECAM-EPMI » qui devra être approuvé par le CA de l'Association EPMI et qui devra être mis en œuvre par le CODIR ECAM-EPMI.

Ce livrable comprendra :

- Le corps du rapport (analyse SWOT, orientations, ambitions, les actions stratégiques, etc),
- La feuille de route et planning,
- Les supports de communication et les messages à destination du Conseil d'Administration de l'Association EPMI et ses parties prenantes internes et externes: les messages et supports de communications pourront être différents suivant les parties prenantes (externes et internes).

##### 3-1.2. Calendrier

- |   |  |
|---|--|
| • Consultation des agences                        | : 14 février 2020,                                 |
| • Dépôt des offres                                | : 16 mars 2020,                                    |
| • Ouverture des plis (1 <sup>ère</sup> enveloppe) | : 17 mars 2020,                                    |
| • Choix de l'agence et début de la mission        | : 30 mars 2020,                                    |
| • 1 <sup>ère</sup> Présentation au CA             | : au Conseil d'Administration du 2 avril 2020,     |
| • Présentation de l'état d'avancement             | : au Conseil d'Administration du 2 juillet 2020,   |
| • Réception des livrables                         | : début septembre 2020,                            |
| • Validation du Plan stratégique                  | : par le Conseil d'Administration du 8 oct. 2020,  |
| • Validation des actions stratégiques             | : par le Conseil d'Administration du 10 déc. 2020, |
| • Validation des fiches d'action                  | : par le Comité Stratégique le 17 décembre 2020.   |

##### 3-1.3. Ressources mobilisables en interne

L'Agence pourra s'appuyer, pour l'élaboration de ses missions, sur les membres du CODIR et sur les membres du Comité Stratégique du plan 2016-2021. Ceux-ci pourront répondre à toutes les questions concernant les documents contractuels et stratégiques déjà réalisés et mis en œuvre. Au moyen de « focus groups », ils pourront être force de proposition.

##### 3-1.4. Pilotage de la mission

- La mission sera sous l'autorité de la direction générale de l'établissement qui en supervise le bon déroulement.
- Le CA de l'Association EPMI validera au final les livrables attendus.
- Une pré-validation des livrables sera effectuée par le Comité Stratégique.

#### 3-2. Description détaillée des livrables

Les travaux concernant l'**outil**, c'est-à-dire « le Plan stratégique ECAM-EPMI » seront synthétisés au moyen de livrables suivants :

- Le document de synthèse,
- Les différentes fiches d'actions,
- Le plan de communication,

- Les différents documents de presse de communication,
- Les différentes présentations de communication.

Dans la suite de ce paragraphe, nous spécifierons les livrables afférents au « Plan Stratégique ECAM-EPMI ».

### **3-2.1 Le document de synthèse :**

Le sommaire envisageable de ce document pourrait être le suivant :

- Les valeurs affichées et annoncées d'ECAM-EPMI,
- Les missions fondatrices d'ECAM-EPMI,
- Les convictions d'ECAM-EPMI,
- Les ambitions et la stratégie d'ECAM-EPMI,
- Les orientations stratégiques d'ECAM-EPMI,
- La synthèse des actions stratégiques d'ECAM-EPMI,
- La synthèse des différents plans de communication,
- Les objectifs stratégiques pour l'année 2026.

Ce document, d'une trentaine de pages maximum, sera le document de référence qui sera explicité par les autres documents spécifiques plus complets.

### **3-2.2 Les fiches des actions :**

Toutes les fiches d'actions seront standardisées suivant une forme et un modèle qui sera validé par le Comité Stratégique. Ces fiches devront expliciter :

- Le descriptif détaillé de l'action avec l'explication détaillée des objectifs à réaliser au niveau du plan stratégique 2026,
- La mise en œuvre des objectifs de l'action sous forme d'un tableau qui détaillera pour les différents objectifs : les échéances, les modalités de mise en œuvre et si nécessaire les coûts associés à chacun des objectifs. Autrement dit, sous forme d'un tableau à 4 colonnes et à n lignes et m « sous lignes » en fonction des objectifs définis pour cette action.

Ces différentes fiches seront « encapsulées » dans un document pochette.

### **3-2.3 Le plan de communication :**

L'objectif de ce plan est de décrire les différentes étapes, actions et documents à mettre en œuvre pour assurer une communication pertinente sur le plan stratégique ECAM-EPMI.

Ce plan sera explicité par :

- Le planning de communication,
- Le type de communication à effectuer vers nos différents partenaires que sont les élèves, les entreprises, les institutionnels et les tutelles.

Pour les entreprises, il faudra faire la distinction entre nos industriels membres de nos différents Conseils (CA ; CPO ; CS ; ...) et les Grands Groupes et PME qui œuvrent avec l'Ecole dans les domaines de la Formation Initiale (stages et formation en dernière année), de la Formation Continue et dans la Recherche Partenariale et le Transfert de Technologie.

### **3-2.4 Les dossiers de presse pour la communication :**

Ces dossiers seront conformes aux « règles de l'Art » des dossiers de communication :

- Objectifs de la communication,
- Cible,
- Promesse,
- Justification de la promesse,
- Problématique.



### **3-2.5 Les présentations de communication :**

Plusieurs présentations devront être effectuées : nos parties prenantes (personnel, industriel, institutionnel, élèves et tutelles) étant bien spécifiques, plusieurs présentations de communication du «plan stratégique» type devront être effectuées.

Seule la charte type de l'École, pour les différentes présentations, doit être respectée.

### **3-3. Description des tâches et phasage de la mission**

Les différents lots décrits ci-dessous sont à réaliser dans le cadre du « plan stratégique 2021-2026 » pour l'Association EPMI.

#### **3-3.1. Analyse et l'appropriation de l'Identité « Association EPMI » et « ECAM-EPMI »**

En se basant sur les documents fournis à l'Agence retenue et en interrogeant les responsables adéquates, l'Agence retenue s'imprénera de la structure « Association EPMI » et « ECAM-EPMI ».

#### **3-3.2. Analyse des documents existants : plan stratégique 2016-2021, les documents d'engagement de l'ECAM-EPMI, les documents d'évaluation et d'audit des organismes de tutelles, ....**

Les principaux documents d'analyse seront fournis à l'Agence retenue. Il sera aussi demandé à l'Agence d'évaluer le temps de mobilisation des responsables de l'Association EPMI et d'ECAM-EPMI pour des informations complémentaires.

#### **3-3.3. Audit de focus group pour analyser les ambitions, vision, valeurs, ...**

L'Agence évaluera les différents focus groups qu'elle compte réaliser, ainsi que le personnel et le temps de mobilisation de ce personnel.

#### **3-3.4. Benchmark (Étalonnage) auprès des écoles directement concurrentes**

La liste des écoles directement concurrentes sera précisée avec la Direction d'ECAM-EPMI.

#### **3-3.5. Enquêtes auprès des parties prenantes :**

Les parties prenantes sont les suivantes :

- Nos élèves (étudiants et apprentis),
- Les entreprises qui emploient nos élèves en tant que stagiaires et / ou apprentis,
- Les entreprises partenaires pour des travaux de R&D,
- Les institutionnels,
- Le personnel au sens large : administratifs, enseignants et enseignants/chercheurs.

Les parties prenantes seront fournies à l'Agence retenue.

#### **3-3.6. Analyse SWOT :**

Une étude, suivant les principes SWOT, sera à effectuer en vue d'analyser nos forces, faiblesses, opportunités et menaces d'ECAM-EPMI. Cette étude devra mettre en exergue les différentes actions à réaliser en tenant compte des objectifs définis par le Comité Stratégique.

### **3-3.7. Propositions d'actions :**

Les différentes actions possibles émanant de l'analyse SWOT seront classées afin de les regrouper par thématiques.

### **3-3.8. Présentation au Comité Stratégique puis au Conseil d'Administration d'une première ébauche du plan stratégique**

Une première synthèse des propositions d'actions sera présentée, suivant le planning défini ci-dessus, au Comité Stratégique puis au Conseil d'Administration. Cette synthèse constituera une première ébauche du plan stratégique.

### **3-3.9. Finalisation des actions à entreprendre**

Suite aux remarques formulées par le Comité Stratégique et par le Conseil d'Administration la finalisation des actions sera effectuée.

### **3-3.10. Présentation au Comité Stratégique puis au Conseil d'Administration**

La version finalisée lors de l'étape précédente sera présentée pour approbation définitive au Comité Stratégique et au Conseil d'Administration. Cette validation permettra la rédaction détaillée des fiches afférentes à chacune des actions.

### **3-3.11. La rédaction, après validation du plan, des différentes fiches afférentes aux actions**

Une fiche type afférente à chacune des actions retenues par le Comité Stratégique puis par le Conseil d'Administration devra contenir les informations suivantes :

- Une page de garde avec le nom de l'action, l'objectif de l'action, les acteurs (propriétaire de l'action et pilote de l'action), les échéances et un cartouche avec les différentes signatures.
- Une à deux pages de descriptifs détaillés de l'action suivant les différents items.
- Une à deux pages d'un tableau à 4 colonnes (les actions et leurs items ; l'échéance de chacun d'eux ; les modalités de mise en œuvre de chacun d'eux ; les coûts afférents de chacun d'eux) et du nombre de lignes nécessaire pour chacun des items des différentes actions.

Ces fiches pourront faire l'objet d'un ou de un ou plusieurs avenant(s), si nécessaire, pour tenir compte des évolutions des actions lors de leur mise en œuvre.

### **3-3.12. Présentation des différentes fiches d'actions au Conseil d'Administration.**

Ces différentes fiches seront validées par les différents conseils et comités puis par le Conseil d'Administration suivant le planning défini précédemment.

## 4 RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

### 4-1. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

#### 4-1.1. Contenu du dossier de consultation :

- Le présent document
- Les annexes suivantes :
  - Plaquette de présentation d'ECAM-EPMI,
  - Statuts de l'Association EPMI.
  - .....

Le candidat retenu pourra accéder à d'autres informations, documents disponibles pour la réalisation de ses études tels que :

- Coordonnées des administrateurs,
- Les documents afférents aux audits et évaluations (CTI, HCERES,....)
- ....

Le candidat retenu établira au cours de ses études, des documents de travail tels que :

- La liste des Parties prenantes le plus exhaustivement possible,
- .....

#### 4-1.2. Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par l'équipe en charge du projet au sein du CODIR d'ECAM-EPMI

#### 4-1.3. Décomposition en tranches et en lots :

Le marché ne comporte qu'une seule et unique tranche et ne concerne qu'un lot

#### 4-1.4. Compléments à apporter au Cahier Des Charges : (CDC)

Les candidats n'ont pas à apporter de complément CDC

#### 4-1.5. Options et variantes:

Il n'est pas prévu d'option au projet

Toutefois si le candidat l'estime utile, il pourra proposer une ou plusieurs variantes, il devra alors impérativement la (les) présenter et la (les) chiffrer à part de l'offre de base. Un mémoire explicatif présentera la (les) variante(s) tant sur le mode opératoire que sur l'argument technique et financier. .

#### 4-1.6. Délai d'exécution :

Le planning d'exécution a été défini dans le CDC. Si le candidat considère que celui-ci n'est « tenable » ; il proposera un nouveau planning qu'il explicitera. La tenue du planning proposé fait partie des critères d'attribution du marché.

#### 4-1.7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

#### **4-1.8. Prix de la prestation**

- Le prix de la mission décrite est global et forfaitaire,
- Le montant de cette mission a été estimé, par le CODIR d'ECAM-EPMI, au maximum à 40k€ HT. Toute offre supérieure sera automatiquement éliminée,
- Les candidats communiqueront un prix par ½ journée supplémentaire si des avenants, pour des travaux supplémentaires, sont décidés.

#### **4-1.9. Pénalités de retard**

- En cas de retard incombant au titulaire du marché dans la fourniture des livrables, une pénalité de retard de 150€ HT par jour de retard sera appliquée.

#### **4-1.10. Planning de la sélection et dates de la mission**

- La consultation sera lancée le 14 février 2020,
- Le dépôt des offres est prévu pour le 16 mars 2020,
- L'ouverture des plis (1ère enveloppe) est fixée au 17 mars 2020,
- Analyse des offres (2ème enveloppe) est fixée au 18 mars 2020,
- Demandes de compléments d'information du 19 au 20 mars 2020,
- Etablissement de la « liste réduite » est fixé au 23 mars 2020,
- Entretiens avec les candidats en « liste réduite » 4ème semaine de mars 2020
- **Choix de l'agence et Début de la mission est fixé le 30 mars 2020,**
- 1ère présentation de l'Agence au CA à l'assemblée du 2 avril 2020

#### **4-1.11. Accord de Confidentialité**

Le candidat retenu s'engage à signer un accord de confidentialité pour la non-divulgence des documents fournis, de leurs études et des documents afférents à cette étude du « plan stratégique 2021-2026 d'ECAM-EPMI ».

## **4-2. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Chaque candidat aura à produire, un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par le représentant qualifié de l'entreprise ;

### **4-2.1 CANDIDATURES :**

A l'appui de sa demande de candidature, l'entreprise devra fournir les pièces suivantes :

- La lettre de candidature et habilitation du mandataire et des cotraitants,
- La déclaration sur l'honneur attestant que le candidat:
  - satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2014,
  - n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir (au sens des marchés publics),
  - n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L 324-10, L341-6, L 125-1 et L125-3 du Code du travail,
- La copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire,
- Chiffre d'affaires des trois dernières années.

### **Capacité technique**

Le candidat soumissionnaire doit être une agence spécialisée dans la réalisation d'aide aux « structures ». Pour justifier de sa capacité technique, le candidat devra joindre :

- La composition du bureau (diplômes et curriculum vitae des personnes qui seront affectées à la mission) l'équipe constituée pour intervenir sur le site devra attester des qualifications,

- expériences professionnelles et compétences adaptées aux tâches à effectuer,
- Une plaquette de présentation de l'entreprise indiquant notamment les moyens techniques de l'entreprise, ainsi que ses effectifs et sa structure,
- Une liste des références récentes datées, chiffrées et vérifiables de la réalisation de prestations similaires (en taille et budget).

#### **4-2.2. OFFRES**

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française

##### **Le projet de marché comprend**

- un acte d'engagement (A.E.) daté et signé par les représentants qualifiés de tous les signataires du marché. Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter,
- le cahier des charges daté, paraphé et signé avec la mention «lu et accepté sans modification »,
- la décomposition du prix global et forfaitaire,
- une note méthodologique justificative des dispositions que le candidat soumissionnaire propose d'adopter pour l'exécution de la mission. Ce document comprendra toutes les justifications et observations du candidat,
- une note justificative de l'implication et de la mobilisation des ressources internes de l'Association EPMI et ECAM-EPMI envisagé par le candidat.

En particulier, il pourra y être joint à ces documents :

- la composition de l'équipe (diplômes et curriculum vitae des personnes qui seront affectées à la mission),
- les indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens qui seront utilisés,
- les éventuelles variantes que le candidat peut proposer.

#### **4.3 - JUGEMENT DES OFFRES**

Ce jugement sera effectué par le « comité stratégique » composé des membres du CODIR d'ECAM-EPMI auquel des membres du CA et des experts externes se joindront.

##### **4-3.1. CANDIDATURES:**

Elles seront sélectionnées en fonction des qualifications requises, sur les références d'opérations similaires, sur les garanties professionnelles et les capacités techniques et financières apportées par le candidat, sur le respect de la remise des pièces énoncées à l'article 3 de ce présent paragraphe.

##### **4-3.2. OFFRES :**

Le choix, de l'offre la plus avantageuse, sera établi en fonction des critères suivants :

- A. le prix de la mission : **0,40**
- B. les compétences et expertise des intervenants par rapport à la mission : **0,20**
- C. la pertinence de la note méthodologique : **0,20**
- D. l'acceptation ou les remarques du calendrier décrit : **0,05**
- E. la réactivité du répondant : **0,05**
- F. l'efficacité dans la mobilisation des ressources internes de l'Association EPMI et ECAM-EPMI (c'est-à-dire que celle-ci sera réduite tout en étant optimale) : **0,10**

**NOTE GLOBALE DE L'OFFRE = Note pondérée A + Note pondérée B + Note pondérée C +.... + Note pondérée F**

Les offres seront classées par ordre décroissant en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessus. L'offre la mieux classée in fine sera retenue.

**Tableau de notation des critères :**

Ordre	Critère	Coefficient de pondération
A	Prix de la prestation	40%
B	Expertises des intervenants	20%
C	Note méthodologique	20%
D	Planning	5%
E	Réactivité	5%
F	Mobilisation des ressources ECAM-EPMI	10%

**Poste A : Prix de la prestation : critère d'évaluation**

L'offre la moins disant est notée 10, les autres auront une note déduction faite du pourcentage qui les séparent de l'offre la moins disant.

Une offre située à 8% obtient la note de  $10 - 0,8 = 9,2$

**Remarques :**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Lors de l'examen des offres, le Comité Stratégique, se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails de prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

#### 4.4 - CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

##### 4-4.1. Dépôt de l'offre

La date limite du dépôt de l'offre est fixée au : 16 mars 2020 (cachet de la poste faisant foi)

##### 4-4.2. Modalités de réponse

###### 1°) la 1<sup>ère</sup> enveloppe intérieure intitulée **CANDIDATURE**

<b>CANDIDATURE</b> <b>CDC Consultation Agences pour Plan Stratégique 2021-2026</b> Nom du candidat :
--

Cette enveloppe doit impérativement contenir sous peine de nullité les justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats, telles que définies au § 4.2.1 Candidatures

***Le non-respect de ces formalités peut rendre la candidature irrecevable, dans ces conditions l'offre n'est pas ouverte par le « comité stratégique », et elle est retournée à l'entreprise.***

###### 2°) la 2<sup>ème</sup> enveloppe intérieure intitulée **OFFRE**

<b>OFFRE</b> <b>CDC Consultation Agences pour Plan Stratégique 2021-2026</b> Nom du candidat :
--

***Cette enveloppe contient l'offre avec les pièces suivantes signées :***

- l'acte d'engagement,
- le Cahier des Charges dument émargé,
- le prix global,
- la note méthodologique,
- la note de mobilisation et d'implication du personnel ECAM-EPMI ou des membres du CA de l'Association EPMI.

###### 3°) l'enveloppe extérieure portant la mention

<b>ECAM-EPMI</b> <b>CDC Consultation Agences pour Plan Stratégique 2021-2026</b> <b>13bd. De l'Hautil</b> <b>95092 CERGY CEDEX</b>  <b>NE PAS OUVRIR AVANT LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS</b>
--

**Ces offres pourront être remises (par courrier postal, en main propre, par courrier électronique) contre récépissé à l'accueil d'ECAM-EPMI Bâtiment J le :**

**16 mars 2020 à 16h00**

**Il s'agit de la date limite de réception des offres ; les candidats sont instamment invités à prendre toutes les dispositions pour s'assurer que leur offre parvienne bien en temps et en heure.**

**Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus, ils seront renvoyés à leurs auteurs.**

**.5 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

**Jean-Michel BRUCKER**

Directeur scientifique

☎ +33 (1) 30 75 69 21

✉ [jm.brucker@ecam-epmi.com](mailto:jm.brucker@ecam-epmi.com)



## **ANNEXES**

**ANNEXE 1 : Plaquette de présentation d'ECAM-EPMI**

**ANNEXE 2 : Statuts de l'Association EPMI**